



## Compte-rendu de l'Assemblée Annuelle 2019 (exercice 2018)

1.- L'assemblée annuelle 2019, relative à **l'exercice 2018**, du Comité de la SMLH de La Seyne sur mer s'est tenue le mardi 4 juin 2019 à Six Fours dans la salle Espace Jules de Greling, rue Marius Bondil-Le Brusca suite à la convocation diffusée le 12 mai 2019

2.- Dans son introduction, le Président du Comité, Paul Carmagnole, fait état du nombre de légionnaires présents (8) et des pouvoirs reçus (20)

Il salue et remercie Denis Perrier membre de notre comité, adjoint au maire de Six fours, et représentant le député honoraire et maire de Six Fours, Jean Sébastien Vialatte.

3.-Après l'entrée du drapeau, une minute de silence est observée en hommage aux Sociétaires décédés.

4.- Le détail du déroulement de cette assemblée étant donné, Paul Carmagnole, Président, indique que les effectifs du comité sont stables. Mais l'âge moyen étant de 76 ans, c'est une préoccupation, tant au niveau national que local

	Effectif au 31/12/17	Décès 2017	Démissions ou radiations	Mutations Départs	Mutations Arrivées	Adhésions	Effectif au 31/12/18
Sociétaires	122	9		1	6	7	121
dont catégorie 2	26	1					25

**Le Président note que sur ces 121 membres du comité, 37 ne sont pas à jour de leur cotisation, ce qui a un impact conséquent sur notre budget, il demande à chacun de bien vouloir vérifier sa situation. A cet effet une fiche de situation est jointe au présent compte rendu pour les sociétaires concernés.**

5.- Le Président du Comité rend compte **des activités de l'année 2018** récapitulées ci-dessous :

- participation aux manifestations patriotiques: 32 participations ont été effectives, en particulier sur Six Fours. Il n'y a pas de représentants sur La Seyne.

- remise de brevets de la Légion d'honneur :

Une remise de brevet s'est déroulée en présence de 4 participants

7.- Traitant de l'**Entraide**, le Président a présenté le bilan des actions dans ce domaine.



Les actions en **matière d'entraide morale** pour 2018 sont indiquées ci-dessous :

- Visites :maisons de retraite : 2
- Contacts téléphoniques : quelques essais infructueux
- Participation aux obsèques : 9
- Assistance de la famille au moment du décès : 1
- Démarche, conseils, interventions : le comité participe au challenge de la prévention routière par la remise de prix, aux classes de CM1 et CM2

S'agissant de l'**Entraide financière**, le Président du Comité indique qu'il n'y a pas eu de sollicitation en 2018.

**7.-** Le Président rappelle les **activités de cohésion** organisées pendant la période à savoir :

2 repas de cohésion

**8.-** A la demande du Président, le Trésorier, Monsieur Dominique Planet présente le compte rendu financier:

“ Vous avez pu consulter les tableaux des recettes et des dépenses de l'exercice 2018 qui étaient affichés (et sont joints au C.R.) mais je me dois de vous présenter le bilan dans sa globalité, et j'y ajouterai des éclairages particuliers en comparant 2017/2018.

**Le solde comptable fin 2017 était de 1.176€75.**

Les recettes encaissées ont été de 2.280€87; les dépenses de 2.514€13. S'y ajoutent des dépenses non débitées de 30€, ce qui a donné un **solde comptable fin 2018 de 913€49**. Nous pouvons y ajouter les derniers chèques (456€) passés début 2019, portant ce montant à 1.369€49. Notre capacité d'avance de financement atteint donc de l'ordre de 12€ par sociétaire ou 1/2 année comptable.

Les allocations restent d'un niveau stable même s'il y a des fluctuations sur l'ensemble des années. Sur la base de 2 regroupements annuels, nous avons une légère baisse de recettes et dépenses - signe à la fois d'une moindre participation mais aussi d'une recherche de tarifs plus attractifs. Les dons reçus sont remontés de 300€ à 450€  
Nous avons profité d'un reliquat d'enveloppes et de timbres en 2018 et avons pu faire chuter les frais et le fonctionnement 620€ à 220€.

Enfin si je totalise les rubriques de dépenses d'activité finale (avec les membres ou avec le reste de la société), nous constatons - comme en 2017, que nous sommes correctement ouvert vers le monde extérieur : Sociétaires = 850€ / Extérieur = 1350€. Pour mémoire, nous avons en 2017 : Sociétaires = 860€ / Extérieur = 1300€. Soit un ratio 40/60 environ, conforme aux statuts révisés de la SMLH.

J'espère avoir pu être assez clair (et attractif) dans ma présentation, et suis prêt à répondre à toute question complémentaire."

**Avoir du Comité** au 31/12/2018 :1369,49 € (voir détails en annexe)

**9.-** il est à noter que les dépenses engagées le sont à 40% vers les légionnaires et donc 60% vers les non légionnaires

**10- Bureau du comité La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier :**



La convocation à cette assemblée en date du 4 juin 2019 ne faisait pas appel de candidatures pour renouvellement éventuel. En conséquence le bureau est maintenu à savoir :

Paul CARMAGNOLE : Président

Denis PERRIER : Vice-président

Dominique PLANET : trésorier

Jacques ORIGNAC : secrétaire

11-. Le Président du comité, Paul Carmagnole clôture la séance, et invite l'assemblée à se lever pour la sortie du drapeau. Il prie ensuite les membres présents à se rendre au restaurant " La Spiaggia " au Brusco pour un déjeuner en commun.

Le 7 juin 2019

Jacques Orignac  
Secrétaire du Comité

Paul Carmagnole  
Président du Comité

NB : vous trouverez ci-après les prévisions pour l'année à venir et au verso le bulletin d'inscription à la paella de d'octobre

---

{ EMBED Excel.Sheet.12 }

## VOIR AU VERSO LE BULLETIN D'INSCRIPTION A LA PAELLA

### PAELLA DU 10 octobre 2019

**Le lieu fixé est la Maison du Patrimoine François Flohic corniche du Brusco avec possibilité de parking**

Apéritif

**Paella**

Salade de fruits

Vins de pays



Café

Montant du repas 20 euros, 15 Euros pour les Veuves de légionnaire



**PARTICIPATION AU REPAS**

à renvoyer pour 23 septembre 2019, au plus tard à

Paul Carmagnole

24. Les genêts d'or-210 rue de la Courtaude

83140 Six-Fours les Plages

Je, soussigné (e)

NOM :

PRENOM :

- participera seul (ou accompagné de

personne(s) )

au repas organisé le 10 octobre 2019

Date :

Signature :

Important : joindre à ce bulletin-réponse un chèque du montant correspondant à la participation (20 euros par personne, 15 euros pour les Veuves de légionnaire), libellé **exclusivement à l'ordre de la SMLH, comité de La Seyne sur Mer.**

